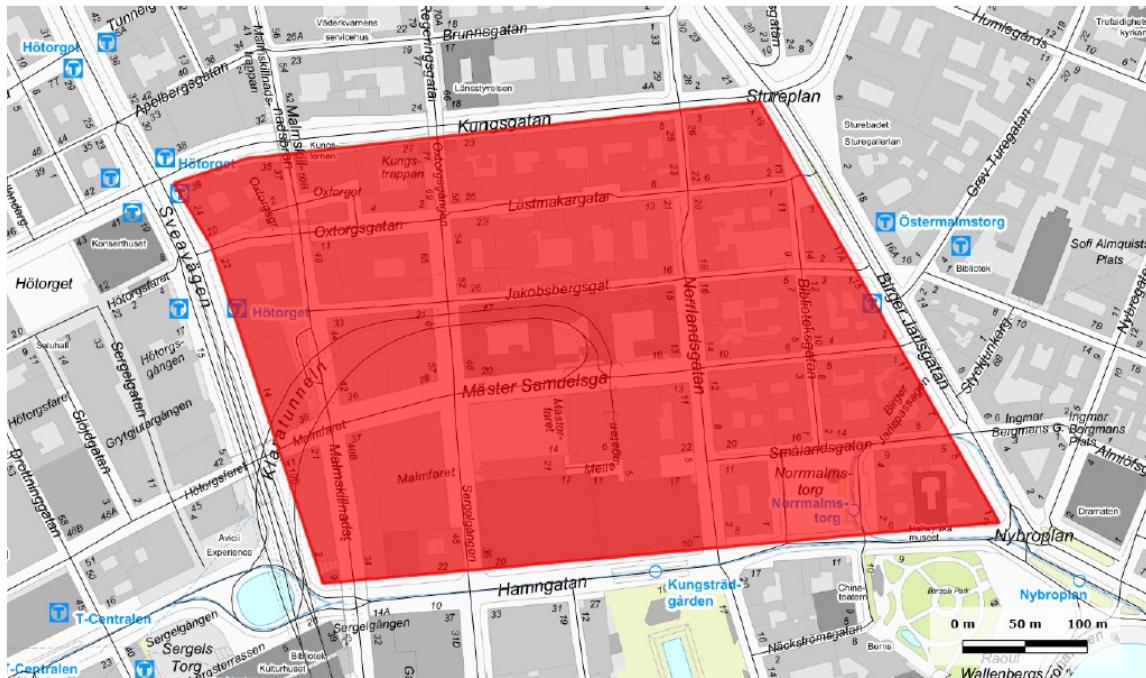


Réglementation de la circulation locale de la municipalité de Stockholm pour une zone à faibles émissions de classe 3;

adopté le [date d'adoption].

En vertu du chapitre 10, section 1, deuxième alinéa, point 3, et de l'article 3, premier alinéa, de l'ordonnance sur la circulation routière (1998:1276), la municipalité de Stockholm prescrit ce qui suit.

La zone délimitée au nord par Kungsgatan, à l'est par Birger Jarlsgatan, au sud par Hamngatan et à l'ouest par Sveavägen, comme indiqué sur la carte, est une zone à faibles émissions de classe 3.



Le présent règlement entre en vigueur le [date d'entrée en vigueur].

Au nom de la commission des transports.

Emma Gullberg

Emma Björkman